JOURNA

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

25 cent. Annoncès (la ligne)..... RÉCLAMES

La publication des Annonces légales et judiciaires ae tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 2 Avril

LE PRIVILÈGE DE LA

BANQUE DE FRANCE

Il serait à souhaiter que cette grosse question fût promptement résolue, étant donné la situation financière et économique de l'Europe.

Sans vouloir examiner ici le bien ou le mal fondé des concessions nouvelles demandées à la Banque, par la commission de la Chambre chargée du projet de renouvellement, nous retracerons ci-après les principales conditions stipulées entre l'Etat et la Banque:

Service de Trésorerie

1º Prélèvements et versements par les comptables du Trésor dans les bureaux auxiliaires comme dans les succursales; 2º acceptation des traites tirées entre comptables du Trésor, sur les villes rattachées, aux six échéances principales du mois.

Service de la Dette

1º Paiement gratuit des arrérages des rentes; 2º émission gratuite des rentes et valeurs du Trésor.

Redevance en argent

1º Redevance de 1.700.000 fr. par an de 1891 à 1897 inclusivement; 2º Redevance de 2.500.000 fr. par an de 1898 à 1920, fin du privilège.

Avances au Trésor

Abandon des intérêts jusqu'ici payés à la Banque sur 140 millions d'avances au Trésor.

La commission a en outre obtenu les avantages suivants au bénéfice du public :

1º L'escompte quotidien dans toutes les succursales; 2º L'organisation de recouvrements quo-

tidiens des effets sur les villes rattachées; 3° La réduction à 0.25 pour mille de la

commission de virement;

4º Admission à l'escompte des effets, à partir de la valeur de 5 francs pour le

papier sur place et 10 francs pour le papier [de place à place :

5º Les titres déposés en garantie d'escompte, et considérés comme faisant office de troisième signature, seront admis à garantir des effets jusqu'au double de leur valeur au maximum.

6° La liste des valeurs admises aux avances sera étendue de façon à comprendre des valeurs industrielles françaises;

7° Les rentiers peuvent charger la Banque de faire pour eux l'accumulation des intérêts de leurs rentes volontairement déposées à la Banque.

Il sera crée 18 succursales nouvelles, 8 bureaux auxiliaires, 7 dépôts de titres et 60 villes rattachées.

En outre, la Banque abandonnant à l'Etat 7 millions représentés par les billets à impression noire qui sont aujourd'hui à peu près tous périmés, perdus ou détruits. L'Etat emploiera ces 7 millions à la réfection des pièces de 20 francs en or dont l'état peu satisfaisant était signalé depuis plusieurs années.

Ces 7 millions de billets seront, en conséquence, retranchés du montant de la circulation, le Trésor prenant à sa charge le remboursement desdits billets qui pourraient être ultérieurement présentés aux guichets de la Banque.

Jusqu'à l'expiration de son privilège ou. tout au moins jusqu'à une prorogation nouvelle, si elle intervient avant 1920, la Banque restera en possession du montant des billets autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent et dont le remboursement ne lui aura pas été demandé.

La prorogation du privilège de la Banque de France sera de 23 ans. Ce privilège expirerait en 1897; il prendra fin conséquemment en 1920.

La limite de l'émission, actuellement fixée à 3 1/2 milliards, serait portée à 4 milliards.

La commission a successivement adopté tous les articles du projet de loi et les conclusions du rapport de M. Burdeau, ainsi

que la lettre du gouverneur de la Banque et le projet de convention.

Elle discutera mercredi les termes du rapport, qui va être distribué en épreuves aux membres de la commission.

Le rapport sera ensuite déposé sur le bureau de la Chambre qui fixera le jour de la discussion du projet.

Le Sénat sera appelé à se prononcer à son tour après le vote de la Chambre.

Les réformes nouvelles apportées dans les services de notre grand établissement financier seront accueillies favorablement dans le monde des affaires.

La plupart d'entre elles avaient été réclamées depuis longtemps d'ailleurs par les intéressés.

J. QUERCYTAIN.

SENAT

Séance du 31 Mars 1892 Les Crédits de la guerre

M. Roger, au nom de la commission des finances, dépose et lit un rapport sur des crédits supplémentaires de 12 millions, pour le ministre de

Sur l'ensemble, M. Halgan dit que, pour la première fois quand il s'agit d'un crédit pour le ministre de la guerre, il s'abstiendra.

La lecture du rapport a été faite dans le bruit des conversations ; il n'y a pas eu de discussion ; dans ces conditions, M. de Freycinet n'est plus un ministre de la guerre, mais un dictateur (Rires).

M. de Freycinet. - C'est la première fois qu'on dit cela de moi (Nouveaux rires). Les crédits sont votés par 222 voix contre 3.

Un autre cahier des crédits supplémentaires pour divers ministères amène à la tribune M.

Le président du conseil justifie les crédits demandés. Il ajoute que, d'ailleurs, le meilleur moyen de diminuer les crédits supplémentaires serait de ne pas réduire outre mesure les chapitres des ministères lors de la discussion du bud-

Les crédits sont successivement adoptés.

LA DYNAMITE

Les anarchistes en prison

Paris, 31 mars. Le parquet sera, avant une dizaine de jours,

- Pardious, messieurs ! reprit le premier cavalier, il a raison, Clignancourt. En vrei politique il ne se prononce qu'à bon escient... Et toi, Cas-

taignac, quelle est ton opinion?

- Hé! vous le savez bien, sire! répondit en gasconnant, un tout jeune homme aux fines moustaches en croc. En toutes choses, mon opinion est celle de mon roi.

- A la bonne heure, cadet!

- Hé, sandis ! le fils de mon père, il ne connaît que la franchise.

- C'est cela, comme d'Aubigné et le brave Cril-

- Mordious, la vaillance de Castaignac vaut la leur, et quand ma bonne Colichemarde qui, de père en fils, est venue jusqu'à moi, après avoir ébréché la Durandal de Roland...

- Et tu t'en vantes, cornibieu l'interrompit le patriotique Crillon.

- Quand mon invincible Colichemarde sort du fourreau, continua l'enfant de la Gascogne, sans même répondre à l'interruption du Brave des braves, et que sa terrible lame brille au soleil...

- Elle égale ta langue. - Eh! vous le dites, Sire!

Tu iras loin, mon petit, et si tu étais à la cour de France...

- Capé dé dious ! je préfère la vôtre, Sire. - Faute de mieux, grommela dans sa barbe

naissante celui que le cadet de Gascogne appelait

- Qui sait ? répliqua le Gascon dont l'oreille subtile avait entendu. Tout chemin mène à

- Mordious, mon cadet : ce n'est pas celui que

j'ai suivi depuis Paris. - Ah! Sire! dit le catholique Crillon avec sa rudesse ordinaire, au moins égale à celle du calviniste d'Aubigné, vous aviez choisi la messe devant le roi Charles IX et il y a quelques jours,

vous présentiez un enfant en plein prêche... - Au chant du psaume sacré: Seigneur, le roi s'éjouira D'avoir en délivrance...

- Harnibieu! je le sais bien, monsieur d'Aubigné. Mais cela ne veut pas dire qu'il ait eu raison. Il avait accepte la messe...

- La nuit de l'exécrable tuerie, quand sonnait le glas de la Saint-Barthélemy à l'horloge du Palais, et quand tombait Coligny, le saint martyr de la foi... La messe ou la mort ! avait dit Charles. J'eusse préféré la mort.

- Tais-toi, d'Aubigné!

- Non, Sire, je ne me tairais pas... Mais «l'es. prit de Dieu a travaillé et habite encore chez vous», puisque vous êtes revenu à vos frères.

- Allons, allons, embrassons-nous, dit légèrement le seigneur Ligier de Clignancourt, qui, de même que la plupart de ceux de son parti, celui des Politiques ou Malcontents, se moquait, quoique catholique, autant de la messe que du prêche. Pour ma part, j'excuse tout, pourvu qu'on soit fidèle à l'honneur et à sa dame.

- Ventre saint-gris, il a raison, le Clignancourt. Mais, halte !... et écoutons !

- Qu'y a-t-il, Sire?

Toute la troupe s'était arrêtée.

en état de clore l'instruction ouverte contre Ravachol et ses complices, au sujet des attentats du boulevard St-Germain et de la rue de Clichy. Les accusés seront aussitôt tradnits en cour d'assises. Ils ont fait, pour la plupart, des aveux complets, qui permettent de suivre les coupables depuis le point où ils ont conçu les attentats jusqu'au jour où ils les ont consommés.

Chaumartin demande qu'on le garde toute sa vie en prison. Il dit que telle est la solidarité qui existe entre les anarchistes, qu'en raison de ses aveux il sera sûrement assassiné dès qu'il aura achevé sa peine.

Ravachol avait volé 30,000 fr. chez l'Ermite qu'il a assassiné. Il avait déposé cet argent par petites sommes inégales chez des amis, tant à St-Etienne qu'à St-Denis. Ses dépositaires n'en ont jamais détourné la moindre partie à leur profit personnel.

Ravachol a passé une nuit très calme. Très fatigué, il a dormi d'un somme jusqu'à ce matin sept heures. Il a ensuite mangé, comme la veille, de bon appétit. Le directeur de la Conciergerie lui a rendu visite et l'a fortement engagé à faire des aveux complets.

-- Voyez-vous, lui a dit Ravachol, je suis pincé, par conséquent perdu. Mais j'ai encore besoin de réfléchir. Peut-être parlerai-je ce soir ou demain, cela dépendra de la tournure de l'interrogatoire.

Etant donné le caractère particullèrement dangereux de Ravachol, il a été décidé que l'instruction se ferait à la Conciergerie même, dans la pièce occupée autrefois par le duc d'Orléans. Cela aura pour résultat d'éviter des transports dangereux du cabinet du juge à la Conciergerie.

Paris, 31 mars, soir

Le National donne sur Ravachol les renseignements inédits suivants :

« Ravachol est l'auteur d'un assassinat commis sur la personne de deux femmes qui tenaient un débit de boissons aux environs de St-Etienne. Son crime commis Ravachol se mit tranquillement à table et se servit, pour manger, du couteau avec lequel il avait égorgé ses victimes, sans même avoir essuyé la lame! Ravachol s'en vanta même auprès de ses confidents, qui ne se sont décidés à parler que lorsqu'ils ont su qu'ils n'avaient plus rien à redouter de lui. »

Les perquisitions

Le Soleil annonce que MM. Athalin et Clément ont découvert dans les papiers de Ravachol un bon de commission pour 1,500 cartouches de dynamite, valable chez un consignataire du quartier de la Bourse.

LA VISION DU MOURANT

Les cavaliers, qui n'avaient pas cessé de courir au trot sur Pailhat encore fumant et éclairé par les dernières lueurs de l'incendie, venaient d'arriver au sentier que nous connaissons et qu'avait suivi le détachement des ligueurs, chargés de tourner le bourg par la montagne.

Des cris d'appel, poussés par une voix enfantine avaient frappé l'oreille du chef de la troupe.

- Cela vient de ce sentier, dit-il : c'est un enfant qui crie... D'Aubigné, allez voir... Suivez, sire de Clignancourt, toi aussi, Castaignac! Et nous, Crillon, en avant!

- Toujours, Sire !... Harnibieu ! c'est ma de-

- Et quels qu'ils soient, jouons d'estoc et de taille sur les truands qui ont fait cela. - Ligueurs ou huguenots : à la bonne ! répli-

qua Crillon. D'Aubigné, avec le Politique et le Gascon avait pris le sentier, tandis que le reste de la troupe se

mit à galoper vers le bourg en cendres. A la vue de l'horrible désolation qui régnait partout, des décombres fumants, des maisons écroulées, des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants, les uns en partie calcinés, les autres nageant dans le sang, le chef des cavaliers fit un

mouvement de pitié et d'indignation. - Les monstres ! dit-il. Que leurs avaient-ils faits, ces pauvres gens ?... Ah ! si jamais ...

- Je suis sûr, interrompit Crillon, que le

- Tais-toi, Crillon! c'est lui, cette fois, qui a

donné le signal.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE Les massacres d'Auvergne

> IV MASSACRE ET INCHNDIE

A la vue du brasier, encore incandescent, du malheureux bourg de Pailhat, qui venait de s'offrir à lui subitement au détour d'une arête de la montagne, celui qui marchait en tête de la troupe

B'écria : - De par la mort-Dieu, comme dirait mon royal beau-frère, je ne m'étais pas trompé... C'était bien un bruit d'arquebusade et non le tonnerre... Voyez, messieurs!

- Bel ouvrage! fit une voix grave et sombre. Exploit des papistes, je gage...

- Qui le dit, harnibieu ? interrompit brusquement un des cavaliers. D'Aubigné voit partout la main des catholiques. Vos huguenots ne sont peut-être pas contumiers du fait ?

- Et vous, Crillon, vous soutenez toujours vos frères les catholiques. Avant d'accuser, sachons du moins palsanguienne ! quels sont les coupa-

Cet approvisionnement était destiné aux manifestations du 1er mai.

On assure que 87 cartouches provenant du vol de Soisy-les-Etoiles ont été trouvées jeudi à Montreuil où Ravachol avait, dit-on, un autre domicile.

Nouvelles arrestations

Paris, 31 mars.

M. Véron, commissaire de police, a arrêté ce matin, place Monferrat, un anarchiste nommé Jean-Baptiste Delaunoy, accusé d'un vol de dynamite commis il y a quelque temps dans les environs d'Avesne. Une chose qui a frappé les magistrats, c'est qu'il répond au signalement donné par le jeune clairon des Tireurs des Batignoles, de l'individu qui l'avait accosté au moment de l'explosion de la rue de Clichy.

Lyon, 31 mars.

Ce matin, à la première heure, M. Ramondenc, chef de la sûreté, a procédé à l'arrestation de l'anarchiste Jarrous, demeurant à Vaise, employé comme chauffeur à la brasserie Velten, quai de l'Industrie.

Il y a trois semaines on avait trouvé des cartouches de dynamite enveloppées dans un numéro du journal le Père Peinard, sur le quai de Jayr, puis quelques jour plus tard d'autres à la brasserie Velten, derrière la chaudière de cet établissement.

Toutes ces cartouches était de la fabrication de l'Etat, et portaient la marque de Vonges. On avait immédiatement soupconné Jarrous, employé à la brasserie Velten, qui, pensait-on, cherchait à se débarrasser de ces engins compromettants, et avait voulu les faire sécher, car ils étaient très humides, comme après un long séjour dans la terre.

Lettres de menaces

Paris, 31 mars, soir.

Le garçon de restaurant, Lhérot et son patron ont recu des lettres les menacant de mort.

Chalons-sur-Marne, 31 mars.

M. Sarre, propriétaire de la manufacture de brosserie de Châlons, a reçu hier matin une lettre signée Sodivail, qui le prévient que les anarchistes feront sauter prochainement son usine au moyen de la dynamite. M. Sarre a immédiatement déposé cette lettre au parquet. Des mesures de précautions ont été prises et des perquisitions ont été opérées.

Compiègne, 31 mars.

On a trouvé, vers cinq heures du soir, sur une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, un étui goudronné muni d'une mèche qu'on croit être une cartouche de dynamite. C'est la deuxième tentative de cette nature qui est constatée depuis six jours. Une instruction est ouverte.

Suivant la Gazette des Tribunaux, le complice de Ravachol, Gustave Mathieu, aurait réussi à passer la frontière.

INFORMATIONS

Au Dahomey

Un télégramme de Porto-Novo annonce qu'une troupe d'environ 200 Dahoméens, a attaqué Kezenou, sur l'Ouemé, à 15 kilomètres de Porto-

- La reine-mère, plutôt. Harnibieu! un roi de France ne peut vouloir de pareilles horreurs dans son royaume.

- Tu ne dis pas ce que tu penses, cette fois. Souviens-toi de Charles, son frère, arquebusant lui-même ses fidèles sujets calvinistes d'une fenêtre du Louvre. Tu as blamé hautement toi-même ces infâmies.

- Le pauvre Charles était en démence : Catherine avait abasé de son influence sur lui. Il en a pleuré des larmes de sang... « Ah ! que j'ai eu un méchant conseil, disait-il à sa nourrice la nuit d'avant sa mort. O mon Dieu ! pardonne et fais miséricorde ! » Il ent Conconas en horreur, parce que celui-ci s'était vanté devant lui des atrocités commises, et pour cela surtout le fit condamner à mort.

- Et Henri III, qui voulait égorger Fervaques, uniquement parce qu'il le soupçonnait d'être en relations avec moi ? Tu le sais, parce que c'est toi qui l'as fait enfuir.

Crillon ne répondit pas d'abord.

- Sire I murmura-t-il enfin de la voix d'un pêcheur contrit, comme s'il eût à se confesser, lui champion de la royauté, des crimes de celle-ci. Sire! l'homme a ses faiblesses.
 - Hé I ventre saint-gris, je le sais bien.
 - Mais le roi est le roi.
- Tu le sers quand même.
- -Il représente la France.
- Ah! Crillon! pourquoi n'est-tu pas à mon service?
- Vous n'êtes pas le roi de mon pays.

Le chef des cavaliers ne répondit que par un sourire à cette observation, sourire étrange et qui

Novo. Les dispositions nécessaires ont été prises pour mettre Porto-Novo et Kotonou à l'abri d'un coup de main. Un croiseur restera mouillé au large en vue de la côte.

Le gouvernement a décidé d'envoyer un croiseur au Dahomey.

Les incidents dans les églises

Des scènes de désordre ont eu lieu à l'église St-Nicolas-du-Chardonnet. L'abbé Dumont ayant fait allusion à l'apport des capitaux dans le travail des sociétés, des murmures éclatèrent. Puis quelques coups de poings furent échangés. On procéda à l'expulsion des perturbateurs et le prédicateur put continuer son sermon.

Un évêque privé de traitement

L'évêque de Viviers ayant quitté son diocèse sans autorisation pour se rendre à Rome, le ministre des cultes a décidé de suspendre son traitement pendant toute la durée de cette absence irrégulière.

Terrible accident dans une caserne

Hier soir, vers 9 h., à la caserne, pendant qu'un sergent lisait à près de 150 hommes une note de service, le plancher de la chambre s'est effondré, et une grande partie des soldats a été précipitée à l'étage inférieur.

Les secours ont été immédiatement organisés et l'on a relevé parmi les décombres 54 blessés. Douze d'entre eux ont été conduits à l'hôpital, mais aucun n'est en danger de mort.

D'après une autre dépêche de Foix, l'accident s'est produit au troisième étage de la mairie où sont casernés les réservistes actuellement appelés sous les drapeaux.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Nos députés

Les députés du Lot viennent de présenter l'amendement suivant au budget de 1893

« Contributions directes et taxes y assimilées. Article 3. Supprimer dans cet article les mots : « Pour la contribution personnelle mobilière », ainsi que les sommes relatives à cette contribution portées dans l'état B, annexé à la présente loi, et ajouter les paragraphes suivants :

« Le contingent de chaque département pour » la contribution personelle mobilière est fixé en » principal et centimes additionnels généraux » pour 1893 proportionnellement à l'ensemble » des valeurs locatives imposables du départe-» ment. Chaque contingent départemental repré-* sentera 4 0/0 de l'ensemble des valeurs locati-» ves imposables.

» Les contingents d'arrondissement et les con-» tingents communaux seront établis sur la » même base. »

L'amendement porte les signatures de MM. Dellestable, Labrousse, Cambe, Reinach, Dupuy-Dutemps, etc.

A la Chambre

Dans la séance du 29 mars, la Chambre a adopté une loi tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1893.

sans doute traduisait une pensée d'avenir, mais auquel Crillon, chevauchant à côté de son interlocuteur, ne put faire attention.

Tous deux, suivis de leur troupe, continuaient à avancer lentement et avec peine, au milieu des débris enflammés et des corps gisants.

- Regarde, Crillon! dit encore le chef, ce sont bien encore de malheureux calvinistes. En voici un qui tient encore une Bible dans ses mains crispées.
- Et ceux-là, Sire?
- Ils portent la croix, mais ce sont des soldats... Preove de plus.
- Peut-être ont-ils été attaques ?
- C'est ce que nous saurons bien, si nous en rencontrons un vivant.
- En voilà un.
- Où ?
- A deux cents pas devant nous.
- Un arquebusier ligueur.
- On dirait qu'il cherche un ami, un frè-
- C'est vrai, il regarde partout.
- Vous voyez donc bien, Sire!
- Pour qu'il cherche ainsi parmi les décombres et derrière les pans du mur, il faut que ce soit un habitant.
 - Et tu en conclus, Crillon ?
- Que c'est quelque bourg catholique, protégé par les soldats de la Ligue, qui a été assailli en camisade (attaque de puit) par vos huguenots.
- Il va nous le dire... Hé ! l'homme !

Mais l'arquebusier qui, entièrement absorbé par ses recherches, n'avait point remarque les ca-

Nos sénateurs

La Société nationale d'encouragement à l'agricultvre vient de procéder à l'élection de son bureau pour 1892.

Notre honorable sénateur, M. de Verninac, a été nommé un des quatre sectétaires.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir ses administrés qu'il tient à la disposition de MM. les industriels et entrepreneurs, les cahiers des charges dressés par l'Administration de la guerre, pour la fabrication de conserves de viande pour l'armée. Ils pourront en prendre connaissance au secrétariat de la Mairie, les jours fériés exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du

Contributions indirectes

M. Lassagne, inspecteur des contributions indirectes à Cahors, est nommé receveur principal à Toulon (Var).

Postes et Télégraphes

M. Vuillemot, commis des postes et télégraphes à Toulouse, mari de la directrice de l'école supérieure de Monteuq, est appelé en la même qualité à la recette de Cahors.

Les facteurs des Télégraphes

La Petite République dit que M. Rouvier a rejeté la demande, de la direction générale des postes et télégraphes en faveur des facteurs des télégraphes qui voulaient, au point de vue de la retraite, le bénéfice accordé légalement aux sous-

Officiers d'administration

Le ministre a décidé que l'appel de 1892, des officiers d'administration de réserve et de l'armée territoriale du service des hopitaux militaires aurait heu dans les conditions suivantes :

Réserve. - 160 officiers d'administration adjoints de 2º classe de réserve seront convoqués par moitié, en deux séries, pour accomplir une période d'instruction de quatre semaines, savoir :

Première série, du lundi 16 mai au dimanche 12

Deuxième série, du lundi 5 septembre au dimanche 2 octobre.

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX (Suite)

Doit-on lui préférer l'assistance communale ? Elle a certainement de grands avantages. On y est plus près des misères à soulager, on les connaît mieux et on peut plus facilement éviter que les secours s'égarent sur ceux qui n'en ont pas besoin ou négligent ceux qui sont dans la nécessité. La surveillance s'exerce avec plus de soin et les ressources du service sont dépensées avec plus de ménagement et de profit. Mais en laissant tout le poids de l'assistance sur la commune, ce système aboutirait à une injustice criante, car il aurait pour résultat de charger les communes d'autant plus lourdement qu'elles seraient plus pauvres et possèderaient plus d'indigents, et il

ne tarderait pas à amener leur ruine. Le système de l'assistance départementale ne présenterait pas au même degré les inconvénients

valiers, s'était arrêté brusquement devant un petit bâtiment préservé du feu.

Il avait mis son arquebuse en joue. - Arrête, coquin ! s'écria le chef en éperonnant en même temps son coursier.

Mais le cheval se cabra devant une poutre qui crépitait encore, et un coup de feu retentit.

- Cornibieu! s'écria Crillon! catholique ou calviniste, je le tue comme un traître. On franchit l'obstacle, malgré la répugnance

des chevaux, mais le meurtrier avait disparu. - Où a-t-il passé, le pendard? demanda Cril-

- Courons toujours à la maison... il y a peut-

être quelqu'un à sauver. - Sire! il me faut ce garnement. Je vous lais-

se pour le quérir. Conibieu ! je l'assomme à coup

- Va, Crillon ! vas, fais ton métier de vengeur, chevalier sans reproche! Suivez-le, Mes-

Et le digne Crillon, que rien ne pouvait retenir, qu'il eût à sauver un honnête homme ou à punir un scélérat, courut avec l'escorte à la recherche du félon arquebusier, tandis que le chef des cavaliers mettait pied-à-terre devant la mai-

Ce dernier avait à peine passé la bride de son cheval à un anneau dans le mur, qu'il entendit des cris d'enfant dans l'intérieur de la mai-

- Encore un mion qui pleure ! dit-il en s'élancant par la porte ouverte, sans se donner la peine de tirer son épée.

A quelques pas d'un homme agonisant, couché

des deux précédents, mais il n'aurait pas non plus les avantages respectifs qui les caractéri-

Le meilleur système serait une combinaison faisant intervenir l'Etat, le département et la commune pour ce que chacun de ses groupes peut apporter de meilleur à l'œuvre de l'assistance.

L'assistance doit être communale pour le choix des indigents, la distribution des secours et une partie suffisante de la dépense.

C'est au département qu'il appartient d'organiser le service surtout au point de vue de l'hospitalisation des malades afin de lui donner une unité qu'il n'aurait pas autrement et sans laquelle le fonctionnement en serait plus difficile et les résultats moins bons. Il doit de plus, par un système de subventions graduées, venir en aide aux communes pauvres qui manquent des ressources nécessaires.

Enfin l'Etat doit intervenir pour surveiller l'exécution de la loi et organiser même d'office les secours, là où l'on se refuserait à les établir. Il faut aussi, dans l'intérêt d'une juste répartition de la dépense, qu'il fournisse aux départements des subventions proportionnées à leurs besoins et en raison inverse de leurs revenus.

On réalisera de cette manière cette solidarité fraternelle qui est inscrite dans nos constitutions et qui doit régner dans un pays de démocratie comme le nôtre. La nation ne fera plus qu'une grande et même famille où les groupes riches viendront au secours des groupes pauvres, au grand profit de l'harmonie générale non moins que des intérêts de la collectivité, et les charges de l'assistance, équitablement réparties, seront facilement suportées par les populations.

III. - Ce genre de collaboration n'est pas une nouveauté dans nos lois. Il existe déjà, nous l'avons dit, pour les aliénés et les enfants assistés. Il est mis en œuvre pour l'instruction primaire et la construction des écoles. Il a surtout reçu la plus large et la plus complète application pour la construction de notre réseau vicinal, et c'est même sur ce modèle, qui a donné de si bons résultats et qui a été si unanimement approuvé, qu'est calquée la répartition de charges de l'assistance entre les communes, le département et l'Etat que vous propose la Commission.

Prétendrait-on que la question qui vous est soumise n'a pas un caractère d'intérêt général aussi prononcé que les services publics dont nous venons de parler ? Le soulagement des malades, le maintien de la santé publique, la conservation de la vie de nos ouvriers n'intéressent-ils pas autant la nation que les secours aux aliénés et aux enfants assistés, et y a-t-il une différence fondamentale entre ces divers genres d'assistance? Ne sont-ils pas, au contraire, du même ordre et ne doivent-ils pas être résolus de la même manière ?

L'expérience a, du reste, prononcé en sa faveur. Partout où l'assistance médicale est organisée, et nous avons vu que c'était à peu près chez toutes les nations de l'Europe, ce système de solidarité a prévalu. Partout elle est établie sur l'assistance communale avec l'appui des groupes administratifs immédiatement supérieurs (départements, provinces, cercles), et souvent aussi celui de l'Etat. C'est le système qu'a adopté le Conseil supérieur de l'assistance, c'est aussi celui auquel a adhéré le Congrès international de 1889, où vingt-cinq nations étaient représen-

sur le sol, un groupe confus se débattait, à la lueur de l'incendie qui achevait de consumer une grange voisine, et dont les reflets, de temps en temps plus vifs, venaient, par la fenètre ouverte, éclairer sinistrement cette scène de violence.

L'arquebusier, que Crillon cherchait en vain dans les environs, tenait à bras-le-corps une femme évanouie qu'il voulait emporter, tandis qu'à la jupe et aux genoux de l'infortunée s'attachaient, d'un côté, un enfant en larmes, de l'autre, les mains crispées d'un blessé.

Le soldat royal jurait et lançait des coups de pied aux deux malheureux, mais en vain; car le blessé, dont le poids seul suffisait pour retenir la victime, se cramponnait à la jeune femme par des

mouvements convulsifs. - Jeanne està moi, disait le ligueur en rica-

- Misérable ! répondit le blessé, tu viens d'as-

sassiuer son père. - Crois-tu donc, répliqua l'autre, que je l'aie jamais voulue pour femme ?.. Une huguenote !...

Néanmoins elle sera à moi, je l'ai juré. - Cornibieu ! s'écria le compagnon de Crillon, en empruntant à celui-ci un de ses jurons

favoris. Tu en auras menti, Guisard maudit! Et le saisissant d'une main par le pourpoint et la fraise, de l'autre il lui assena de vigoureux

coups de poing. - Jarnigois, ajouta-il, je me souvieus du

(A suivre).

PILULES GI CQUEL, la Boîte 16.50

Les conclusions qu'a formulées cette assemblée i compétente et si autorisée sont tellement conormes aux idées de la Commission et à celles primes aux de les a celles ui ont présidé à la rédaction du projet du Gouernement, qu'il n'est pas inutile, croyons-nous,

& L'assistance publique doit être rendue obliratoire par la loi en faveur des indigents qui se temporairement ou définitivement, lans l'impossibilité physique de pourvoir aux écessités de l'existence.

L'assistance medicale obligatoire comprend les soins médicaux et la fourniture des remèdes domicile et à l'hôpital. L'indigent malade ne loit être hospitalisé que s'il est établi qu'il est mpossible de le soigner utilement à domicile.

Montage médicale est due, à défaut de la famille, par l'unité administrative la plus stite, commune ou paroisse, à ceux des indirents malades qui ont chez elle leur domicile de general de le qui doit dresser la liste des indigents admis à l'assistance médicale. Cette iste doit être toujours revisable. La commune n paroisse doit être financièrement intéressée à limitation. Plusieurs communes ou paroisses bivent pouvoir se syndiquer pour assurer l'assistance médicale.

«L'organisation doit être faite par une unité administrative supérieure à celle de la commune de la paroisse. Elle doit être telle que les ommunes ou paroisses plus riches aident les ommunes ou paroisses plus pauvres que les déartements ou provinces ou cercles plus riches ident les départements ou provinces ou cercles plus pauvres, le tout avec le concours financier et le contrôle effectif de l'Etat. »

(A survre.)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 mars 1892

Présidence de M. Daymard, directeur semestriel Le procès-verbal de la dernière séance est

M. le secrétaire général dépose les publicaions reçues. Il signale dans les « Mémoires le l'Académie des Sciences, Inscription et lles lettres » de Toulouse (9° série. Tome III), un travail de M. Hallberg, membre le la Société, sur la « Révolution française

ngée par un allemand ».
Il dépose la « Notice sur le prince Napoléon Bonaparte », lue dans la séance du 27 février 1892 de l'Académie des Beaux-Arts, par M. Larroumet, membre de l'Institut.

La Société remercie M. Larroumet de ce

M.le Président signale dans la «Tradition» vannée — Nº 58), de vieilles « Chansons du quercy » publiées par M. Froment de Beau-

M. Joseph Blanc, chargé par la Société des Etudes de faire l'analyse du dernier ouvrage e M. Larroumet: « Etudes d'histoire et de critiques dramatiques », achève la lecture de son travail. Il analyse particulièrement l'étu-de sur la « Comédie en France au moyen age » et la conférence sur « Shakspeare et le théà-

M. de Laroussilhe signale plusieurs œuvres d'art déposées par des membres de la Société chez M. Alazard (galerie de Valon).

Ce sont: lo Sculpture: le buste du sergent Lavaysre (né à Castelfranc en 1821 et illustré par défense du marabout de Sidi-Brahim), exé-

auté par M. Rougé;

2º Peinture: deux natures mortes dues,
l'aute à M. Calmon, l'autre à M. Lafon. M. Valat, présenté à la dernière séance par

MM. Valette et de Laroussilhe, est élu memre correspondant.

M. le secrétaire général continue la lecture des notes du travail de M. Paul de Fontenilles ur les « Comptes du chapitre de la Cathédrale de Cahors pour l'année 1652 ». M. de Laroussilhe continue la lecture de son

étude sur : La Commanderie de Latronquière.

Le Président. Le Secrétaire, J. DAYMARD. J. BLANC.

Fundel

Un acte de cruauté a été commis ces jours derniers par un paysan des environs de Fumel sur la personne de son domestique.

En rentrant de la ville où il avait fait de copleuses libations, il trouva son domestique au it malade. Ce farouche ivrognard s'empara alors d'un bâton, roua de coups son domestique et ui a crevé un œil.

La gendarmerie a dressé procès-verbal.

Tournon

La foire n'a pas été belle. La pluie, qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée, a enrayé les affaires.

Lalbenque

La gendarmerie de Lalbenque a mis en état arristation le nommé Adrien Valette, origidaire de Sept-Fons (Tarn-et-Garonne) surpris en dagrant délit de vol.

Promilbanes

Deux meules de paille, appartenant à M. Léon Odmel, propriétaire à Promilhanes, viennent d'itre la proie des flammes. On ignore les causes

du sinistre. La gendarmerie de Limogne procède

Foire du 1er avril

La foire de Cahors, du ler avril, a été très importante. Les divers marches étaient bien approvisionnés; il s'est traité beaucoup d'affaires.

Bœufs ou vaches amenés 1,000 environ; le cours des gras a été de 32 à 39 fr. les 50 kil. Les attelages étaient vendus au cours des derniers

Les porcs gras se vendaient de 39 à 45 fr. les 50 kil.: les porcelets de 18 à 30 fr. suivant gros-

Moutons ou brebis, 1,500 environ. Les gras se vendaient 0,70 le kil. Pour les autres, il s'est produit une légère hausse.

Blé en vente 350 hectolitres, vendus 21,25 en movenne. Maïs 250 hectolitres, vendus 12,50. Pommes de terre 100 hectolitres, 2,50 les 80

Les volailles grasses ont été vendues de 0,60 à 0,70 la livre; les œufs 0,45 à 0,55 la douzaine. Ni vols ni accidents à signaler.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 27 MARS 1892 de 3 heures à 4 heures du soir (Allées Fénelon)

Les Cadets de Russie (pas redoublé) Sellenick Le Chalet (ouverture) La Fleurance (caprice pour petite flûte) Sylvia (cortège de Bacchus) Le Cocoyer (havanaise)

Adam Mayeur Léo Délibes Boyer

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au26 mars 1892 Naissances

Boussac Marguerite, rue du Lycée, 30. Nègre Marie, rue Lastié, 10. Ausset Louise, rue du Four St-Barbe, 3. Gaillard Marie, rue Nationale, 39. Bergon Louis, rue Batut, 10. Arbouys Georges, avenue de la Gare, 4. Sastres Frédéric, à St-Henri.

Décès

Berbessot Joseph, 42 ans, rue St-Georges, 6. Doumerc Marie, 79 ans, rue St-Georges. Sagaur Antoinette, 80 ans, à Cavaniès. Singlande Louis, 35 ans, (Hospice). Banel Antoinette, 79 ans, (Hospice).

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 26 avril inclus la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 13 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V nº 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE NOYER

(Suite)

Plus tard, on les émonde. Emonder ou élaguer, car c'est le terme propre, est la chose du monde la plus facile. Elle consiste à couper, avec une hachette tous les ans ou tous les deux ans, les pousses qui se développent sur les branches primaires et secondaires. Ce sont des parasites qui vivent au dépens du fruit, et qui empêchent l'air de pénétrer suffisamment dans l'intérieur de l'arbre.

Vous vous rappelez que les branches primaires sont celles qui partent du tronc et qu'on appelle mar ; les branches secondaires viennent sur les primaires, les tertertiaires, sur les secondaires; et si on laissait la nature agir seule, le branchage se multiplierait à l'infini, ressemblerait à un buisson. Exemple ces gros novers que nous venons de voir.

Greffer, c'est un peu plus difficile ; néanmoins, si peu que l'on soit habile, il suffit de l'avoir vu faire une fois pour le faire

Auguste, fais-moi passer cette branche; je vais vous montrer comment on s'y prend. Mais, d'abord, disons comment il faut préparer l'arbre. Je prends à greffer ce jeune noyer, c'est-à-dire à changer l'es-

pèce de fruit qu'il donne avec tant d'avarice. Je le décapite aujourd'hui ou au printemps, ce qui est à peu près indifférent ; il mettra de belles tiges l'année prochaine; en 1892, dans le courant de mai, dès que la sève sera assez développée, j'irai prendre des tiges du même âge sur un noyer de bonne espèce. Je les tordrai ainsi, bien adroitement, de manière à lever l'écorce sans endommager les bourgeons (aujourd'hui, l'écorce ne peut s'enlever parce que la sève ne circule pas, mais au printemps ce sera facile), puis avec mon couteau, je diviserai l'écorce de cette façon.

Comme toutes les greffes ne réussissent pas toujours, j'en mets 2 ou 3 fois plus que je ne dois en conserver, et s'il y a lieu j'en supprime plus tard. En attendant, tous les huit jours, j'enlève les bourgeons qui poussent du sauvageon. Dès la seconde année, j'aurai des fruits qui deviendront plus nombreux à mesure que le noyer se

Cette explication parfaitement comprise de tous, nous reprîmes le chemin de

En passant au vieux cimetière, nous montons dans le vallon, au levant derrière l'église. Là aussi se trouve un noyer très gros et très haut. Nous entendîmes du bruit au milieu des plus hautes branches. C'était son propriétaire qui le gaulait. Comme je recommandais aux enfants de ne pas passer sur les noix tombées dans le chemin et de garantir leur tête:

- Ne craignez pas, elles ne pleuvent pas trop duru ; vous trouverez bien où placer votre pied. Ce maudit nover, comme tous ceux de son âge et de sa taille, ne nous donne rien.

- D'où cela vient-il ?

- C'est qu'il n'a pas été greffé. Les anciens ne connaissaient pas ça. Mon père. lui-même, quand je lui en parlais, me disait: « Autrefois on ne greffait pas et on avait des noix quand même. » Le pauvre homme ne voulait pas qu'on leur coupât une branche. Il y a encore quelques vieux qui raisonnent de même. Oh! la routine, la routine! Si j'avais été maître, il y a seulement dix ans, aujourd'hui, au lieu de récolter dix sacs de noix, j'en aurais 100.

Vous autres, qui êtes jeunes, et qui avez le bonheur d'apprendre à l'école quelques notions d'agriculture, conseillez à vos parents de mettre de bonnes espèces sur les arbres fruitiers, surtout sur les noyers qui, sans aucun soin, paient si bien de nos

- Père Louis, vous seriez un bon éducateur de la jeunesse. Figurez-vous que, sans vous en douter, vous répétez la leçon que je viens de donner à ces enfants. Vous avez bien raison, au moment où l'agriculture va si mal, où le propriétaire crie partout qu'il est si malheureux, chacun devrait s'ingénier à tirer parti de ses terres. Il faut tenir plus aux fruits qu'au bois et savoir émonder à propos.

- C'est bien ce que je fais et je m'en trouve très bien. Voyez, ajouta-t-il, en montrant un autre noyer, il y a 8 ans que je l'ai greffé; mon père n'étant plus, je pus faire comme je voulus.

Ici, en effet, le sol était couvert de belles noix; il y en avait deux sacs au moins, tandis que sous le gros on eut de la peine à en ramasser un quarton.

Après avoir félicité notre gauleur et lui avoir souhaité une bonne journée, nous partîmes; nos élèves continuaient à causer de noyers, de greffe, d'élagage, de noix, tous bien décidés à planter des noyers.

Notre terrain, essentiellement calcaire, convient très bien à cette culture.

Il y avait plaisir à entendre ces petits raisonneurs. Nous ne les interrompions que pour les approuver et leur montrer les revenus qu'on pouvait retirer de cette plantation, vu le prix où se vend la noix.

Tous parleront de la greffe à leurs parents, et plus d'un, certainement, se décidera à sortir de la routine. Aussi, nous nous réjouissons à la pensée que, dans quelques années, la noix sera une des principales récoltes et que les flots d'huile nouvelle qui couleront de notre pressoir, feront oublier le vide que le phylloxera a fait à nos caves.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carlucet.

Livres à crédit

Barral et Sagnier, Dictionnaire d'agriculture Encyclopédie agricole complète. Ouvrage terminé depuis le 15 février. 4 vol. in-8°. Brochés 87,50; reliés 103,50, payable 3 fr. par mois ou 9 fr. par trimestre. Expédition franco. Ecvoi d'un spécimen. Grand et précieux ouvrage indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture.

Librairie MALEVILLE, Libourne (Gironde). Demander le catalogue.

DERNIÈRE LOCALE

Prolongement de la rue des Ecoles

M. le Préfet du Lot a pris aujourd'hui même l'arrêté de cessibilité. Les intéressés n'ont plus qu'à signer l'acte de cession à la Mairie et les travaux peuvent commencer immédiatement après, si M. le Maire, comme nous n'en doutons pas, donne l'ordre. Voilà donc du travail pour les ouvriers, et satisfaction enfin donnée aux habitants de la Chartreuse.

Armée

Le général Combarieu est arrivée hier au soir à Cahors. Il a passé, ce matin, la revue du 7º de ligne dans la Cour de la caserne. Il a été très satisfait du régiment si habilement dirigé par M. le colonel Delamarre.

Un Vétéran de la Démocratie

M. Isidore Combarieu, le sympathique vétéran de la démocratie Cadurcienne, nous prie de faire savoir à ses amis, que l'état de sa santé ne lui permet plus de briguer aucun poste électif; il serait donc oiseux de faire figurer son nom dans aucune combinaison de liste électorale pour le Conseil municipal.

Les Sauveteurs du Lot

Les membres de la Société des Sauveteurs du Lot sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu demain, 3 avril, à 10 h. du matin, rue du Château.

Ordre du jour : Election des membres du bureau ; assemblée générale ordinaire.

Les Prévoyants de l'Avenir

Avoir social au 29 février 1892 7,322,463 29. - au 31 mars 1892 7,440,504 99. Cahors, le ler avril 1892.

Le Président de la 405° section, PARAZINES.

La fraude du miel

Hier, jour de foire à Cahors, plusieurs marchandes de miel étaient installées sur la place du Marché. Ce miel ayant paru suspect au commissaire de police, quelques échantillons furent pris pour les soumettre à une analyse sommaire et un agent de police fut laissé auprès des marchandes pour empêcher la vente jusqu'au moment où l'analyse aurait donné un résultat.

Pendant que l'on constatait la présence dans les échantillons d'une notable quantité d'amidon, le brigadier de police arriva et déclara qu'une des marchandes, laissant là sa marchandise, était partie, du reste, sans donner son adresse. Il n'était pas nécessaire de terminer les analyses.

BULLETIN FINANCIER

du 1er Mars 1892

L'ouverture de la bourse s'est faite en pleine hausse. Les rachats des vendeurs portent au début le 3 0/0 aux environs de 96. Malgré ces rachats, le déport sur les rentes est encore de 13 à 14 centimes. En définitive, la liquidation des rentes a été très favorable aux acheteurs.

En fin de séance, on réactionne et il nous semble que le marché a été un peu trop surmené. Le 3 0/0 finit à 96.80 en liquidation et à 96.68

fin prochain.

La bourse n'a pas été favorable aux actions de nos grands établissements de crédit. On s'attaque de nouveau au ciédit foncier qui reste à 1190. La Banque de Paris cote 610 après 618. Le Crédit Lyonnais est à 750.

Le Suez réactionne. Nos grands chemins sont calmes. Les fonds étrangers sont moins brillants qu'hier. Le début pouvait faire espérer d'autres cours. L'Italien de 87.97 1/2 revient à 87.77 1/2. L'Extérieure est plus faible à 59 3/16. On dit qu'il y a un découvert important sur ce fonds. Le Portugais est lourd à 26. Malgre la constitution du trust, les valeurs ottomanes sont en légère réaction.

En Banque, il se produit un petit mouvement en arrière sur la part de Soufres Romains, c'est naturel après un mouvement si accentué.

Les valeurs de cuivre sont moins fermes. La Morena conserve son cours de 115. Le marché s'anime sur les actions de la Société des Phosphates de France à 562.50. L'obligation Porto-Rico est à 160. Comme nous l'avons dit, les recettes sont en augmentation.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.



Les Buveurs d'eau. Il n'y a pas que les mé-chants qui soient buveurs d'eau, il y a aussi la foule des malades et des valétudinaires, qui vont demander aux sources thermales la guérison ou le soulagement de leurs maux. Tout bien considéré, l'eau de goudron peut suffire au plus grand nombre de personnes dont la santé est chancelante, à ceux qui sont sujets à des maux d'estomac, qui ont la potrine faible, la gorge ou les bronches sensibles. Le Goudron Guyot permet de préparer partont et à l'instant une eau de goudron limpide, aromatique, efficace et des plus économiques. Il importe de retenir que le véritable Goudron Guyot est préparé uniquement, 19, rue Jacob, à Paris.

LILLE

Le jour où j'ai eu la bonne fortune de faire usage des Pilules Gicque!, j'ai été sauvé. Je souffrais des vomissements et j'avais toujours des migraines; aujourd'hui je suis complètement guéri, grâce à ces excellentes Pilules Gicquel. Signé: HIRCH, à Lille.

SANTE A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, fore, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mile GAUGUE-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi La REVALESCIÈRE CHOCO-LATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et

sommeil rafraîchissant aux personn agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat. Partout chez les bons pharmaciens et Du Barry et Co (limited), 8, rue Cas Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste

rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou EXPEDITION FRANCO CONTRE MANDAT Prix: 5 fr.le flacon.—Chez J. FERRE, PA 102, RUB RICHBLIBU, PA

ROFITS de 5 à 10% assurés sans risque moyen de REALISTE BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables un les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés grați COCHRANE and SONS, Stockbrokers

"13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

Walson fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Entops

ÉTUDE

de Me Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, nº 52 près le Palais de Justice

PUBLICATION

Purge

D'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit du ministère de Peyret-Mirande, huissier à Cahors, en date des vingt-six et vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze, et à la requête de Pierre Andrieu, gendre Cubaynes, propriétaire cultivateur au Mas d'Aspech, commune de Belmont, lequel avait constitué Mº Jules Billières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne.

Il a été notifié à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de justice de ladite ville, en parlant à lui-même, qui visa l'original, et à dame Marie Deltheil, sans profession, épouse de Pierre Courdesse, dit Antoine, cultivateur au Mas d'Aspech, commune de Belmont, domiciliée avec lui, son dans domicile, en parlant à elle-même. Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et expédié, constatant le dépôt fait audit greffe par Me Billières. avoué, de l'expédition conforme d'un acte retenu par Me Sers, notaire à Puylaroque le sept mai mil huit cent quatre-vingt-deux, contenant vente au requérant par ledit Pierre Courdesse et Catherine Déjean, sa mère, de la partie nord d'un entier article composé de terre labourable et pré, situé au lieu de Terrier à Baladou, commune de Belmont, formant les numéros sept cent vingt, sept cent vingt-deux P et sept cent trentecinq P, section A du plan cadastral. La partie vendue forme un triangle et tient du nord-ouest à pré de Courounet et à terre de Brugidou (ce côté a soixante-quinze mètres de longeur),

côté a soixante-huit mètres quatrevingt centimètres de longeur).

La partie vendue sera séparée de la partie restante au vendeur par une ligne droite séparant le pré de la terre numéro 735 restante au vendeur. prolongée jusqu'à la terre de Sarrut (ce côté a une longueur de soixantehuit mètres quatre-vingt centimètres seulement, de la borne qui sépare l'immeuble de Sarrut de la partie d'immeuble vendue.

La partie vendue comprend tous les numéros 720, 722 P et 735 P.

Cette vente a été consentie et acceptée moyennant la somme de onze cent francs payable comme il est dit dans cet acte.

La présente notification a été faite afin que Monsieur le Procureur de la République et ladite dame Marie Deltheil épouse Courdesse, eussent à prendre, si bon leur semblait, dans l'intérêt de ladite épouse Courdesse ou de toute autre personne qu'il appartiendrait, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient sur les immeubles précités et ce dans le cours des deux mois qui suivra la présente publication,

Leur déclarant que faute par eux de ce faire dans le dit délai, ces biens passeraient aux mains des du midi, à restant au vendeur (ce requérants, libres et affranchis de

toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever de quelque chef qu'elles provinsent ou pussent

provenir.

Fn outre, il était déclaré à Monsieur le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connu du requérant, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du conseil d'Etat des 9 mai et ler juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère. Cahors, le 2 avril 1892.

> L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1er ÉTAGE

Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

SIROPa SEVE de PIN MARITI DE MICHISSIS Pharm. a Bent

pare avec la véritable Sève Pin obtenue par injection bois, guérit les rhumes, to grippes, catarrhes, bronch maux de gorge, enroueme DEPOT: Toutes Pharma

SANTAL DE MIDY Pharmacien à Paris

Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il ren claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir DÉPOT : Teutes Pharmacies.

MAGASIN ET APPARTEMEN

A LOUER PRESENTEMEN

Rue de la Liberté, 10 S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUI

ETUDE

de Mº J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, nº 7.

expropriation forcée

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre vingt-douze, à midi.

Conformément aux articles trentedeux et trente-trois du décret-loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de Pevret, huissier à Cahors, en date du premier fevrier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier à Monsieur Guillaume BAL-DRAN, meunier, et à Madame Marie LAVERGNE son épouse demeurant ensemble au moulin St-James à Cahors, ses emprunteurs, din, terres, vignes et friches porté un commandement d'avoir à payer au cadastre, savoir : les annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de les numéros 732, 733, 1136, 1142 P. l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait conformément au décret précité, la dé-treize ares, quarante centiares; signation des biens qui devaient être

expropriés.

de Cahors, le vingt-six février mil res, ensemble deux hectares, quatre-posera des numéros 719 et 720, de ci-dessus désignés, devront requires. me 144 numéro 36.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la comporte, sans aucune exception ni vente des immeubles a été déposé au réserves, avec les immeubles par greffe du tribunal civil de Cahors destination qui en dépendent et les où il est tenu à la disposition du augmentations qui pourraient y avoir

En conséquence, et à la requête du Crédit Foncier de France, société anonyme dont le Siège social est à Paris, rue des Capucines, nº 19 agissant poursuites et diligences de son Gouverneur, domicilié au Siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M. LACOSSE, demeurant à mises à prix suivantes : Cahors, rue Fenelon, nº 7.

Au préjudice des mariés BAL-DRAN.

Il sera procédé, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douse, à midi, à l'audience du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice, à la vente en sept lots des immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU COMMANDEMENT-SAISIE

Un domaine situé sur les communes de Cahors et de Pradines, canton de Cahors (Lot) consistant en une maison d'habitation, cour, jar-

1º De la commune de Cahors sous 1143 P et 1144 P, de la section M. pour la contenance de deux hectares,

2º De celle de Pradines, sous les numéros 56, 58, 59, 719, 720, 549, Cette mise en demeure étant de- 556, 560, 681, 682 et 683, de la secmeurée sans résultat l'original, a été tion B, pour une contenance de transcrit au bureau des hypothèques soixante onze ares, cinquante centia-

huit cent quatre-vingt-douze, volu- vingt-quatre ares, quatre-vingt-dix la section B, de la commune de Pra- cette inscription sous peine de centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et été faites depuis le contrat de prêt.

MISES A PRIX

La vente aura lieu en sept lots et les enchères s'ouvriront sur les

Premier lot

Le premier lot contenant quatre ares douze centiares, se composera des numéros du cadastre ci-après: 556, 560 P, 569 P et 549 P, section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot contenant vingt ares, quatre-vingt-sept centiares, se composera des numéros 681, 682 et 683, de la section B, de la commune de Pradines.

cinquante francs, ci.. 50 fr.

Troisième lot

Le troisième lot contenant trentesix ares quatre-vingt-six centiares, se composera des numéros 56 P, 58 et 59 de la section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Quatrième lot

ares soixante-cinq centiares se com-

Il sera vendu sur la mise à prix de jugement d'adjudication. eing francs, ci..... 5 fr.

Cinquième lot

Le cinquième lot contenant quatrevingt-cinq ares, se composera du la Caisse du Crédit foncier de Francier de Fr numéro 1136, de la section M, de la commune de Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Sixième lot

Le sixième lot contenant quatrevingt-quatorze ares, se composera des créanciers de l'emprunteur, s des numéros 1142, 1143 P, 1144 P, néanmoins son action en répétit de la section M, de la commune de si la Société avait été indume Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de eing francs, ci...... 5 fr.

Septième lot

Le septième lot contenant trentequatre ares quarante centiares, se composera des numéros 732 et 733, de la section M, de la commune de Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de eing francs, ci..... 5 fr. En sus des charges.

NOTA. - Il est expliqué qu'après Il sera vendu sur la mise à prix de les premières adjudications tous les immeubles ci-dessus désignés pourront être réunis en un seul lot et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudica-

Conformément à l'article six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait Le quatrième lot contenant neuf être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles

chéance avant la transcription

NOTA : Aux termes de l'article du décret-loi du 28 février 1852, l'a judicataire sera tenu:

1º D'acquitter dans la huitaine la vente à titre de provision dans le montant des annuités dues par

2º Et après les délais de surenche de verser le surplus du prix à lad caisse, jusqu'à concurrence de ceq lui est dû nonobstant toutes opp tions, contestations et inscript payée à leur préjudice.

Fait et rédigé le présent placa par moi, avoué poursuivant soussi

Cahors, le dix-huit mars mil hu cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant, Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-ving! douze. Folo ce , recu un fran quatre-vingt-huit centimes, décime compris.

Signé: AGARD, receveur

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.